

ACTION DANS LE CADRE DU 2^{ÈME} PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ (UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ)

Le deuxième Programme National Nutrition Santé (PNNS 2), présenté en septembre 2006, a confirmé la nécessité d'une prise journalière de 5 fruits et légumes par jour.

Une expertise de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) indique cependant que la consommation de fruits des enfants reste inférieure aux recommandations nutritionnelles, et qu'elle constitue un « marqueur social » lié au statut socio-économique.

Aussi les municipalités, par leurs compétences et leurs liens avec les populations, peuvent être des acteurs privilégiés pour la mise en œuvre d'interventions de proximité auprès des enfants afin qu'ils adoptent de bonnes habitudes alimentaires dans le cadre scolaire.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé un appel à projet pour la distribution de fruits, une fois par semaine, si possible de saison et issus des filières de proximité, dans les écoles primaires (élémentaires ou maternelles), ou les accueils de loisirs, avec accompagnement pédagogique.

La Ville de Tarbes a souhaité mettre en œuvre durant cette année scolaire, l'opération de distribution de fruits pendant la récréation, dans quatre écoles maternelles du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) : Jacques Prévert, Charles Perrault, Frédéric Mistral et Louise Michel.

La facturation sera différenciée pour l'achat des fruits distribués pour la restauration scolaire et pour cette opération.

Cette distribution sera complétée par un accompagnement pédagogique à la découverte des différents fruits.

En contre partie, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche propose un cofinancement à hauteur de 50 % des frais engagés dans les écoles situées en zone défavorisée, dans la limite d'un plafond de 5 € par enfant et par an.

Après avis favorable de la commission Education, Jeunesse, Universités, Service Public de la Restauration du 17 mars 2009, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement « Distribution de fruits aux enfants dans les écoles maternelles du Réseau de Réussite Scolaire, avec accompagnement pédagogique »,
- de s'engager à réaliser cette opération,
- de s'engager à transmettre au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche les documents permettant de bénéficier du cofinancement.